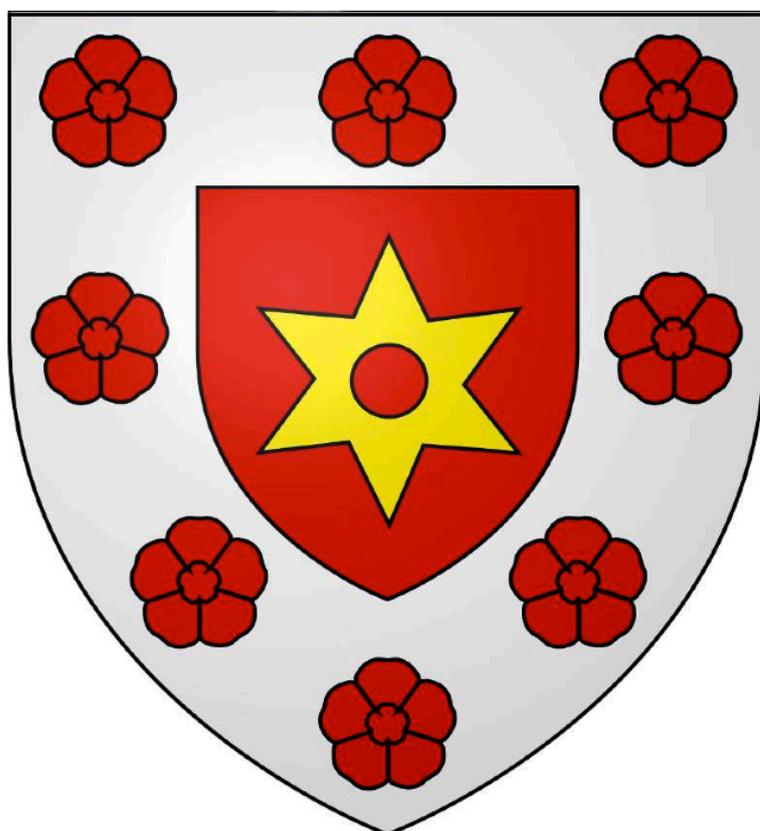


Commune de  
**Vittefleur**

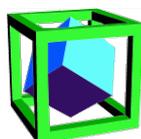


**ANNEXE SANITAIRE**

Juin 2016

**document approuvé  
par le conseil municipal  
du 16 septembre 2016**

chargé  
d'études



**Perspectives**

Gauvain ALEXANDRE Urbaniste OPQAI  
98 le Petit Chemin 76520 FRESNE-LE-PLAN  
Tél.: 09 75 77 92 33

## I. LE RESEAU D'EAU

Un réseau d'eau potable existe sur tout le territoire communal.

La distribution en eau potable sur le territoire de Vittefleur est de la compétence de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA).

La CCCA utilise essentiellement le captage situé au lieu-dit « le Val aux Loups » sur la commune de Paluel, qui alimente le réservoir de Janville.

L'arrêté de DUP autorise l'exploitation des forages de Paluel pour un débit prélevé maximal de 80m<sup>3</sup>/jour (20m<sup>3</sup>/h) pour l'ancien forage et 960m<sup>3</sup>/jour (80m<sup>3</sup>/h) pour le nouveau forage.

La station de pompage est équipée de 2 pompes de 70 m<sup>3</sup>/h avec stérilisation.

En 2014, le volume produit était de 165.461 m<sup>3</sup>.

Le hameau de Crosville est alimenté via un surpresseur, acheminant l'eau depuis le syndicat de Catenay (forage en aval du château de Cany-Barville) par une canalisation de  $\phi$ 125.

La Folie est alimentée depuis Cany-Barville (forage de Cany-Barville, au pied du versant droit de la vallée de la Durdent, à environ 1km en amont du bourg)

L'alimentation en eau potable est considérée comme satisfaisante et suffisante, y compris pour les extensions de l'urbanisation.

## II. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'assainissement des eaux usées sur le territoire de Vittefleur est également de la compétence de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA).

Compte tenu des difficultés rencontrées avec les anciennes stations d'épuration, dont la capacité est souvent limitée, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a réalisé une nouvelle station intercommunale, située sur les territoires de Veulettes-sur-Mer et de Malleville-les-Grès, qui dessert 8 communes (Veulettes-sur-Mer, Malleville-Les-Grès, Auberville-la-Manuel, Paluel, Vittefleur, Saint-Sylvain, Saint-Riquier-ès-Plains et Butot Venesville).

La capacité de cette nouvelle station se base sur l'évolution de l'urbanisation d'ici à 20 ans, à l'échéance 2030. Elle a été dimensionnée à 6500 EH ; cette capacité a été calculée selon les besoins estimés à l'échéance de 2030.

La station d'épuration de Malleville/Veulettes, mise en service le 20 mai 2015, présente une filière par boues activées en aération prolongée avec un traitement physico-chimique des matières phosphorées.

Son raccordement sur Vittefleur a été effectué en septembre 2015, et fonctionne actuellement.

Le démantèlement de l'ancienne STEP de Vittefleur est prévu courant 2017.

### **III. LE RESEAU DES EAUX PLUVIALES**

Il existe un réseau partiel d'évacuation des eaux pluviales

### **IV. LE TRAITEMENT ET LA COLLECTE DES DECHETS**

La collecte et le traitement des déchets est de la compétence de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Les déchets ménagers sont ramassés une fois par semaine, le mardi, par le personnel de la communauté de communes. Les déchets sont ensuite amenés à Grainville la Teinturière (SMITVAD) pour y être enfouis.

Quatre points d'apport volontaire des déchets recyclables (comprenant chacun 3 colonnes : emballages en verre, emballages plastiques ou métalliques, papiers ou cartonnets) sont installés à Vittefleury (route de Caniel, route de Veulettes – stade, camping municipal « les Grands Prés » et camping « Maupassant »).

Les déchets verts, les encombrants, les gros cartons, les gravats et les déchets ménagers dangereux sont à déposer dans l'une des deux déchetteries communautaires (déchetterie du Littoral à Saint-Valery-en-Caux et déchetterie de la vallée à Cany-Barville).

Les matériaux comprenant de l'amiante (tôles ondulées, tuyaux, tuiles de couverture, dalles de sol...) ne sont plus acceptés sur les 2 déchetteries communautaires depuis le 1er janvier 2014. La législation liée à la manipulation et aux modalités de stockage des produits amiantés a conduit à orienter ces dépôts vers les filières spécialisées. Pour de plus amples informations, contacter le 0800.77.93.90, celui-ci fournira une liste d'entreprises autorisées dans le traitement de ces produits.

Pour réduire la quantité de déchet, la communauté de communes a mis en œuvre, en collaboration avec le syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets du Pays de Caux, un programme local de prévention des déchets visant à les réduire de 7%, sur une durée de 5ans.

Il s'agit, par exemple, de proposer aux habitants, un kit de compostage ou de lombricompostage, qui permet de réduire les 125kg d'épluchures et restes alimentaires par habitant et les 6.000 tonnes de déchets végétaux (tontes, feuilles, branchages, etc.) encore collectés par les deux déchetteries communautaires.